



mairie **20**
paris

CONSEIL DE QUARTIER RÉUNION-PÈRE LACHAISE

Compte-rendu de la réunion mensuelle
du 4 septembre 2018
au café-jeux Natéma

PREMIERE REUNION MENSUELLE DU SECOND SEMESTRE 2018

Début à 19 :15, fin à 21 :45

Ont signé la feuille de présence :

a) Conseillers - David ANDREW, Thierry BARRE, Sabrina BENMAHMOUD, Jean-Marie BERGERE, Michelle BOUCARD, Damien CARMONA, Pietro DEL PEZZO, Julie FOURNIER, Geneviève GRIESSER, Yannis JEAN, Bertrand LOFFREDA, Renaud LUQUET, Jacqueline MAGNIER, Joëlle MAZARD, Jacques ORLANDINI, Deolinda PINTO RIBEIRO, Sébastien VANNIER.

b) Habitants et représentants des assocs et des entreprises partenaires – Cécile BOUILLOT (Acte II scène 2), Luce CURTET, Edouard GUZOWSKI, François HEN (L'Ami du XXème), Cécile HENRY (Coud à Coud), Béatrice LE QUERE, Françoise LIPMANN, Ariane LOESER, Stéphanie RONGEOT (Acte II scène 2), Virginie TURENNE.

L'ordre du jour est abordé sous l'autorité du Président de séance, Yannis JEAN, selon le plan émis par Sabrina BENMAHMOUD et David ANDREW. L'ensemble de l'ODJ a été parcouru.

LE Quartier
Réunion
Père Lachaise

**C'est vous. C'est nous. Ensemble
C'est nous tous.**

1ère partie : bilan de l'été

Un tour de table est effectué pour la présentation générale des conseillers, en particulier des nouveaux, ainsi que des habitants et des représentants d'associations. On passe ensuite au bilan de l'été 2018 (cinéma en plein air, etc..) :

1) Bilan évènements été 2018

Thierry BARRÉ, référent cinéma, fait le bilan sur les séances de cinéma en plein air et rend compte de l'annulation de la séance du 31 août, due au défaut d'une demande d'autorisation qu'il aurait fallu faire auprès de la DEVE, responsable des espaces verts. Sur le fond la DEVE, Mme BRU y étant l'interlocutrice du CQ, aurait bien sûr donné son accord, mais quand elle fut prévenue, il était trop tard techniquement de l'obtenir en due forme. Ce retard dans l'acheminement des actes et documents administratifs s'est opéré sur un fond de restructuration du PDL, à même de ralentir sinon désorienter les meilleures bonnes volontés. Elles n'ont pas suffi à elles seules pour assurer l'efficacité des démarches.

A la question du choix entre annulation et report, soumise au vote, le CQ a voté pour l'annulation à une forte majorité.

Précision PDL : Le problème de demande d'occupation ne concerne pas uniquement la DEVE : Ni l'hôtel de Ville, ni la préfecture, ni le commissariat n'ont reçu de demande d'occupation, que le conseil de quartier s'était engagé à demander via l'association étincelle. Le PDL peut accompagner les demandes d'occupation mais elles doivent être faite par une tierce personne (ou par le conseil de quartier).

2) La fête des griots

Joëlle MAZARD en fait le bilan, qui est nuancé : Pour un devis pris en charge par le CQ de 1000 €, le spectacle fut court, limité à la prestation des musiciens, cinq ou six. Pas de griots, qui sont essentiellement des conteurs. L'assistance était moyenne, la fête a démarré à 18 :00 / 18 :30 et non pas à 16 :00 comme prévu, pour se terminer à 21 :00. La question se pose de savoir si la prestation était bien à la hauteur.

Pietro DEL PEZZO souligne néanmoins l'intérêt qu'il y a à maintenir un élément de culture africaine dans le quartier.

3) Point Sonnet Quartier

David ANDREW détaille le devis, que les membres du CQ, qui l'ont reçu en pj, examinent, et fait le point sur l'évolution du projet : il attend la validation du dossier de demande de financement. Ce dossier a été envoyé au PDL, le retour est attendu dans une semaine environ.

Précision PDL : C'est un engagement de dépenses et non une demande de financement. Le devis ayant été voté il a été envoyé en validation au service financier. Le retour se fera certainement la semaine prochaine.

4) Projet théâtre

Introduit par Déolinda PINTO-RIBEIRO : il s'agit d'une soirée festive autour de deux comédiennes pendant une heure au Café-Jeux Natéma, pour les habitants qui pourront y assister gratuitement. Cécile BOUILLOT et Stéphanie RONGEOT, de la compagnie Acte II scène 2, présentent leur spectacle : l'adaptation d'un conte d'Ella [MailletMaillart](#), 'La Voie Cruelle', écrit en 1939. Cette voie est le trajet Genève-Kaboul, un voyage tant extérieur qu'intérieur.

La date du spectacle n'est pas encore fixée, sans doute courant septembre ou octobre. Le 16 septembre la pièce sera jouée Porte de Bagnolet.

Le lieu serait le café Natéma, plutôt que le local d'Étincelles ou la salle de l'AEPCR. Pietro DEL PEZZO suggère l'auditorium du Centre Ken Saro-Wiwa ou le Pavillon Carré de Baudouin. Yannis JEAN soulève la question de la rémunération des artistes, qui sont des professionnelles, sachant que le spectacle doit être gratuit. Les spectateurs, admis librement, pourront toutefois donner au chapeau s'ils le souhaitent.

Précision PDL : Attention, si le CQ décide de payer les artistes ceux-ci ne peuvent pas proposer de prix même si il est libre. En revanche si le CQ n'engage pas de dépenses, les artistes peuvent faire le prix libre.

Concernant le lieu du spectacle, il est préférable de choisir un lieu de votre quartier. Vous pouvez le faire bien sûr à l'extérieur de votre quartier mais il faudra informer le conseil de quartier Belleville.

3) La fête de fin d'année par Coud à Coud

Cécile HENRY de Coud à Coud présente la Fête de fin d'année, 'anti blingbling, anti gaspi', prévue pour décembre 2018. Elle sera le cadre d'une distribution gratuite d'objets, vêtements, bijoux, jeux, livres, etc. placés dans des boîtes, donnés à raison d'un objet par personne, à titre de cadeau de Noël. En 2017, cette fête connut un grand succès : 50 boîtes sur le stand et tout est parti.

Le devis, détaillé, se monte à 500 €, dont 110 € pour l'achat de nourriture et de boissons.

2ème partie : l'organisation du CQ

Cette partie de la réunion aborde un travail de réflexion qui continuera lors des deux réunions suivantes, les 11 et 21 septembre, pour se conclure par un vote sur les documents finaux, en particulier la charte du CQ, début octobre 2018

Il s'agit de mettre sur pied de façon rationnelle l'organisation générale du CQ (voir doc joint en complément) : Commissions, référents et réunions, etc. avec désignation de certains référents (budget et handicap). L'examen de la charte afin de l'actualiser par des modifications de certaines clauses ou des amendements sera abordé lors de la prochaine réunion Cadre de vie et environnement. Les conseillers ont débattu de divers aspects des règles de fonctionnement du CQ.

Précision PDL : Voir CR de la Commission Culture et Animation avec annotations PDL du 21/09

La discussion fut vive avec de nombreuses interventions parfois difficiles à canaliser.

Joelle MAZARD avait préparé une doc pour la porter à l'ODJ mais elle n'a pas encore eu de retour. Elle concerne les commissions, nombre, organisation, référents, etc.

Yannis JEAN note que d'après la charte, le CQ doit être doté d'un bureau. Avant de créer des commissions ou de modifier les existantes il faut définir les objectifs et organiser les commissions en fonction de ceux-ci.

Précision PDL : La charte du PDL ne mentionne aucun bureau, Vous pouvez en effet créer des commissions avec des référents pour chaque.

Damien CARMONA rend hommage à Micheline BRIOIS pour son engagement et la qualité de son travail au sein du CQ, en particulier pour la mise en œuvre d'un comité local du handicap. Deolinda PINTO-RIBEIRO s'interroge d'ailleurs sur l'avenir du conseil local du handicap, dans lequel Micheline s'était beaucoup investie, après que celui-ci eut été abandonné.

Précision PDL : Nous remercions le conseil de quartier pour son intérêt pour la thématique du handicap. Cependant, les actions du conseil de quartier sur ce sujet ne concerneront pas le comité local du handicap voire CR de la Commission Culture et Animation avec annotations du 21/09.

Pietro DEL PEZZO pose trois questions : Quel est le rôle exact d'un référent ? On vérifie : le référent fait le lien entre le PDL et le CQ pour une commission ou un projet. Il est volontaire.

Précision PDL : Tout à fait il fait le lien entre le PDL et le CQ.

Seconde question porte sur le CR de chaque réunion : comment l'établir sans que personne parmi les intervenants lors de la séance ne soit oublié ? Il faudrait un système de relecture, avec une version de base, une ébauche envoyée à chaque membre présent lors de la réunion. Ensuite version définitive que le rédacteur du CR envoie au PDL.

Jean-Jacques ORLANDINI demande si le CQ peut élaborer ses propres projets, et, plus généralement, qui a l'initiative des projets.

Thierry BARRE sur ce point rappelle le rôle des associations de quartier, qui viennent souvent au-devant du CQ, et qu'elles ne peuvent travailler simultanément avec plusieurs CQ sur le même projet.

Yannis JEAN signale le rôle significatif des initiatives propres des CQ, par exemple le projet de pistes cyclables, qui sont rares dans le XXème.

Précision PDL : l'objectif du conseil de quartier n'est pas de financer les actions des associations du quartier mais bien de monter ses propres projets et de se placer comme partenaire d'évènements proposés par les acteurs du quartier (et financer dans ce cadre).

David ANDREW lance l'idée de groupes de travail centrés sur un thème particulier.

Renaud LUQUET se soucie de l'organisation actuelle qui ne lui paraît pas assez structurée, en particulier le lien entre le CQ et le PDL.

Précision PDL : C'est une très bonne idée de créer des groupes de travail avec référents pour faciliter le suivi. Cela rendra plus fluide les liens avec le PDL. Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur ce point.

Pour David ANDREW un point urgent est de remplacer comme référents Amadou SALL et Micheline BRIOIS, démissionnaires. Pour Micheline, les successeurs sont Béatrice LE QUERE et Deolinda PINTO-RIBEIRO.

Le CQ s'interroge ensuite sur le devenir du projet de la fresque impasse Suez, déjà bien avancé puisque la commande a été passée au prestataire qui est prêt à passer à la réalisation. Où en sommes-nous exactement sur le plan du calendrier des travaux ?

Précision PDL : Le chantier a commencé le 26/09

Jean-Marie BERGERE souligne le dysfonctionnement dans la gestion des dossiers. Constituer un bureau améliorerait la situation sur ce plan. Yannis l'appuie cette idée.

Sabrina BENMAHMOUD se propose de transmettre à tous les membres du CQ, pour la prochaine séance du 11 septembre, les documents relatifs au fonctionnement du CQ (charte, arbitrage des devis, commandes, etc.). Cela permettrait d'avancer plus vite et qu'à cette prochaine séance les commissions soient formées.

Pietro DEL PEZZO propose d'y ajouter les docs concernant la loi [PLMPML](#), qu'il a par devers lui et qu'il pourrait transmettre.

Damien CARMONA pose la question des habitants, participants réguliers des séances du CQ, et de leurs attributions : peuvent-ils délibérer sur les devis ?

Précision PDL : Non normalement seul les conseillers de quartier (et les invités permanents si le CQ le souhaite) peuvent délibérer pour les devis.

Les référents pour la fresque Suez sont Damien CARMONA, Virginie TURENNE et Florence GOUBAUX-GRIMBERG. Pour la comptabilité, le groupe de travail est formé par Renaud LUQUET et Florence GOUBAUX-GRIMBERG.

David ANDREW s'occupe du lancement du concours de poésie 'Sonnets Quartiers'.

Pour mardi prochain, le groupe de travail sur le fonctionnement du CQ, composé de Yannis JEAN, Renaud LUQUET et Florence GOUBAUX-GRIMBERG. Il réfléchira à la nouvelle charte qui sera élaborée et débattue mardi prochain 11 septembre et dont l'édition devrait avoir lieu début octobre, ainsi que le nouvel organigramme du CQ.

Sabrina BENMAHMOUD sera en charge, avec David ANDREW, de la communication interne et externe.

Un point important : le CQ doit pouvoir disposer de l'outil informatique, type intranet, permettant à chaque conseiller d'être informé.

3ème partie : arbitrage des devis

Les devis sont analysés, en particulier celui de la 'Fête de fin d'année' de Coud à Coud dont la ligne relative aux frais de bouche, 110 €, pourrait être supprimée ainsi que les deux lignes portant sur la communication et la sono, respectivement 30 et 60 € pourraient elles aussi être supprimées, la mairie ayant du matériel sono.

Précision PDL : En raison de son mauvais état, la sono n'est plus disponible au prêt pour les associations.

Le spectacle 'La Voie Cruelle' est également discuté sur le fond, en cela qu'il est prévu en parallèle une rémunération au chapeau.

Précision PDL : Si le CQ paye la prestation il est interdit de faire payer les spectateurs même si c'est au chapeau. Comme dit précédemment, le passage du « chapeau » ne sera pas possible si le conseil de quartier finance la prestation.

Finalement le vote des devis est reporté.

PROCHAINE RÉUNION MENSUELLE : MARDI 2 OCTOBRE 2018 À 19 :00 AU CAFÉ-JEUX NATÉMA

Le rédacteur, Bertrand LOFFREDA.